

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

La loi suppose que l'opposition puisse s'exprimer librement dans les publications municipales. Or notre précédente Tribune a d'abord été interdite par Mme le Maire, accusant nos propos d'être diffamatoires, injurieux, portant atteinte à l'ordre public ! Rien que cela ! Mme le Maire inventait de plus une mention inexistante au règlement du conseil municipal selon laquelle la polémique serait interdite, alors que le rôle de l'opposition est de contrôler les actions de la municipalité et de dénoncer ses dérives le cas échéant.

Il a donc fallu menacer d'un Référé Liberté et d'une action au Tribunal Pénal pour entrave à la liberté d'expression pour que Mme le Maire condescende à publier notre Tribune. Nos propos, dénonçant la réduction des services publics, comme la fermeture de l'Agence Postale Communale trois semaines l'été et tous les lundis, la réduction des horaires tous les autres jours, la fermeture de la mairie le mercredi après-midi et le samedi matin, dénonçant la suppression du transport scolaire, la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, la réduction des services technique, la perte de centaines de milliers d'euros de subventions, l'arrêt des programmes d'investissement, l'«aide» apportée à quelques copains..., ces propos peuvent bien indisposer Mme le Maire, mais ils renvoient à des dérives, inacceptables, pas les seules, vivement dénoncées par notre équipe lors des conseils municipaux successifs.

Il n'y a que la vérité qui fâche, mais, en l'occurrence, la peur de multiples condamnations a amené Mme le Maire à une salutaire volte-face quant à ses tentatives autocratiques de censure. N'y a-t-il pas autre chose à faire pour gérer notre commune que de supprimer les services et les programmes, de poursuivre les chats errants et d'empêcher les gens de parler ?